

Image not found or type unknown



Nationalité française des anciens combattants français

Par **Hamza68**, le **21/12/2009** à **04:12**

Bonjour,rrnrveuillez m'informer sur les procédures que je dois faire pour savoir, si mon grand père a eu la nationalité française?rrnrnsachant que mon grand père né en Algérie en 1897, ancien combattant (engagé volontaire) avec l'armée française, pendant la guère 1914-1918 rnnet je vous informe que l'état civil de sa localité de naissance en Algérie le classe dans le registre européen.rnrnje reste à votre entière disposition pour toute information complémentairernrnveuillez, agréer, mes salutations distinguées.